



Délibération
DAAJ/LK

Envoyé en préfecture le 18/12/2023

Reçu en préfecture le 18/12/2023

Publié le

ID : 017-211704150-20231207-2023_127D-DE



CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 7 DECEMBRE 2023

2023 – 127 DESIGNATION DE REPRESENTANT AU SEIN DE L'ASSEMBLEE GENERALE ET DE L'ASSEMBLEE SPECIALE DE LA SOCIETE PUBLIQUE LOCALE DEPARTEMENTALE CHARENTE-MARITIME DEVELOPPEMENT

Président de séance : DRAPRON Bruno, Maire

Etaient présents : 27

DRAPRON Bruno, CHEMINADE Marie-Line, CALLAUD Philippe, BERDAÏ Ammar, TORCHUT Véronique, CREACHCADEC Philippe, TOUSSAINT Charlotte, BARON Thierry, CAMBON Véronique, TERRIEN Joël, EHLINGER François, JEDAT Günter, BUFFET Martine, DAVIET Laurent, ABELIN-DRAPRON Véronique, AUDOUIN Caroline, DEBORDE Sophie, GUENON Delphine, DEREN Dominique, MAUDOUX Pierre, MARTIN Didier, DIETZ Pierre, CHABOREL Sabrina, MACHON Jean-Philippe, ROUDIER Jean-Pierre, CATROU Rémy, BETIZEAU Florence

Excusés ayant donné pouvoir : 8

ARNAUD Dominique à MACHON Jean-Philippe, BENCHIMOL-LAURIBE Renée à MARTIN Didier, CARTIER Nicolas à DEBORDE Sophie, CHANTOURY Laurent à BERDAÏ Ammar, DELCROIX Charles à EHLINGER François, MELLA Florent à CATROU Rémy, PARISI Evelyne à DRAPRON Bruno, VIOLLET Céline à ROUDIER Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Joël TERRIEN

Date de la convocation : 30/11/2023

Le Conseil Municipal,

Vu les articles L.2121-21 et L.2121-33 du Code générale des collectivités territoriales,

Vu les articles L.1521 et L.1531-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération en date de ce jour approuvant la prise de participation de la Ville de Saintes au capital de la SPL Charente-Maritime Développement,

Considérant qu'il convient de procéder à la désignation d'un représentant au sein de l'assemblée générale et d'un délégué auprès de l'assemblée spéciale de la SPL Charente-Maritime Développement,

Après consultation de la Commission « Ressources » en date du jeudi 23 novembre 2023,



Il est proposé au Conseil Municipal de délibérer :

- Sur le vote à main levée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

ADOpte l'unanimité cette proposition.

Pour l'adoption : 35

Contre l'adoption : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

Considérant la candidature de Monsieur TERRIEN Joël,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

- Sur la désignation de la personne suivante en tant que représentant de la Ville de Saintes au sein de l'Assemblée Générale et l'Assemblée Spéciale de la SPL Charente-Maritime Développement,
 - o M. TERRIEN Joël
- Sur l'autorisation donnée au représentant de la commune à l'Assemblée Spéciale à présenter sa candidature pour toutes fonctions et notamment la fonction de représentant commun.

Pour l'adoption : 31

Contre l'adoption : 0

Abstentions : 4 (BETIZEAU Florence, CATROU Rémy en son nom et celui de MELLA Florent, MARTIN Didier au nom de BENCHIMOL-LAURIBE Renée)

Ne prend pas part au vote : 0

Les conclusions du rapport,
mises aux voix, sont adoptées.
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Bruno DRAPRON

Le secrétaire de séance

Joël TERRIEN

En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

7 décembre 2023 – 127 Désignation de représentant au sein de l'assemblée générale et de l'assemblée spéciale de la Société Publique Locale Départementale Charente-Maritime développement